

## La médiation familiale est un service près de chez vous

La médiation familiale est un temps d'écoute,  
d'échanges et de négociation, qui vous permet :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial,
  - de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants,
- avec un tiers qualifié et impartial : le médiateur familial, et ce,  
dans un cadre de confidentialité absolue.

- Pour nous rencontrer **au Mans**, du lundi au vendredi :  
402 route de Bonnétable - Sargé-lès-Le Mans  
(Bus n°22 - Arrêt Bonnétable)

- Pour nous rencontrer, à **Allonnes**,  
les 2ème et 4ème jeudis de chaque mois  
de 13h30 à 15h30 à Maison de la Justice et du Droit  
10 rue Georges Bizet

- Contact : **02 43 230 913**

ou : [mediation.familiale@montjoie.asso.fr](mailto:mediation.familiale@montjoie.asso.fr)

# Espace de Médiation et d'Accompagnement Familial Montjoie



**02 43 230 913**

**Espace Parentalité  
402 route de Bonnétable  
72 190 Sargé-lès-Le Mans**



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES,  
DE LA FAMILLE



## Une médiation familiale, pourquoi ?

Pour maintenir ou rétablir :

- le dialogue et les liens familiaux, dans toutes les modalités de l'union (union libre, mariage, PACS)
- les liens intergénérationnels dans leur diversité
- le dialogue dans les situations de rupture (séparations, divorces)
- pour toutes les situations familiales concernées par la protection de l'enfance ou encore à dimension nationale ou internationale

## Qui prend l'initiative d'une médiation familiale ?

- vous, en vous adressant directement à un service de médiation pour un rendez-vous d'information gratuit (le tarif des séances suivantes varie selon le barème de la CNAF)

## A qui s'adresse-t-elle ?

- à vous parents, mariés ou non, et qui envisagez de vous séparer ou de divorcer
- à vous parents, dès lors qu'il est difficile de parvenir à des ententes véritables dans l'intérêt des enfants
- à vous qui êtes séparés ou divorcés et qui souhaitez modifier la situation actuelle
  - à vous jeunes adultes en rupture de lien avec votre famille
- à vous grands-parents, qui souhaitez garder des liens avec vos petit-enfants

Nous sommes séparés mais nous voulons rester les parents de nos enfants

Je ne vois plus mes enfants, et en plus je dois payer !

Chaque fois que je vais chercher les enfants, la porte est close

Nous n'en pouvons plus des disputes de nos parents

Mon enfant n'est pas avec moi, comment l'accompagner dans la vie ?

Et moi, que vais-je devenir ? Et l'école ? et mes copains ?

Je ne supporte plus la vie commune, je pense à la séparation

Qu'est ce que l'autorité parentale ?

Mon enfant ne veut plus aller chez son père / sa mère que se passe-t-il ?